

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION OPERATIONNELLE DE  
L'IMMOBILIER**

POLE URBANISME RÉGLEMENTAIRE

☎ 03.21.69.86.86

Affaire suivie par Katia Mezdour

**RETRAIT D'UNE DÉCISION DE NON  
OPPOSITION À DÉCLARATION PRÉALABLE  
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA  
COMMUNE DE LENS**

**ARRÊTÉ n° 2022 - 2008**

Le Maire de la Ville de LENS,

Vu l'article L. 424-5 code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté n°2020-1128 en date du 12 juin 2020 portant délégation de signature,

Vu la déclaration préalable n° **062 498 22 00035** délivrée tacitement le 01/04/2022 au profit de Monsieur BENHMIRROU Mohamed demeurant 19 avenue Saint Edouard - 62300 LENS, ayant pour objet la modification des façades d'un immeuble sis à LENS 308 route de Béthune,

Vu la requête de Monsieur BENHMIRROU Mohamed, en date du 08/06/2022, reçue en mairie le 08/06/2022, qui sollicite le retrait de la décision de ladite déclaration préalable,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** – La déclaration préalable n° **062 498 22 00035** délivrée tacitement le 01/04/2022 est retirée.

Fait à LENS, le 28/07/2022

POUR LE MAIRE,  
L'AGENT DÉLÉGUÉ

Xavier HOUIX



Directeur Délégué à l'Aménagement  
et au Développement de la ville

La présente décision est exécutoire à compter de sa notification au demandeur et de sa transmission au Préfet au titre du contrôle de la légalité dans les conditions définies à l'article L. 424-7 du code de l'urbanisme.